L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.
MERCREDI, 17 JANVIER 1894.

VAPEURS.

Mandeville, Madisonville et Covington.

LE STEAMER NEW CAMELIA

Partira de MILNEBURG à l'arrivée des trains du Dépôt Pontchartrain, au pied des Champs Elysées :

Les Mardis, à l'arrivée du train de 1 h. P. M.
Les Jeudis, " " 1 h. P. M.
Les Samedis (Mandeville et Madisonville). " " 3 h. P. M.

Pour le retour, partira de Madisonville :

Les Lundis . . 5.45 A. M
Les Mercredis, Old Landing . 7.00 A. M
Les Vendredis, " . 7.00 A. M

Si l'eau et le temps le permettent.

EXCURSIONS:

Tous les Dimanches, par le train de 8 h. A. M

Frêt reçu tous les jours à la gare du chemin de fer Louisville & Nashville, à la tête de la rue Girod.

W. G. COYLE & CIE., Agent
30avril— No 47 rue Carondelet.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE

Entre New-York et le Havre, Et entre New-York et Alexandrie, Egypte, via Paris, (valable 60 jours).

1re classe, $169. 2me classe $116.

Les magnifiques navires de cette ligne favorite partiront comme suit :

LA CHAMPAGNE, Laurent, samedi, 20 janv.
LA BRETAGNE, Collier, samedi, 27 janvier
LA BOURGOGNE, Leboeuf, samedi, 3 février

Prix du passage pour le Havre.

Vin compris dans toutes les classes.

Première cabine.........$80 et $100 et au-dessus, selon les accommodations.
Deuxième classe..........$60
Entrepont, $24.50, avec aménagement supérieur comprenant vin, literie et ustensiles.

Billets, aller et retour, à prix reduits.

EMMANUEL E. PREVOST,
Agent général du Sud,
45 rue Baronne

CROMWELL STEAMSHIP CO.

POUR NEW-YORK DIRECTEMENT.

Steamers:

NEW ORLEANS.........Mercredi, 17 janvier.
KNICKERBOCKER.......Samedi, 20 janvier.
HUDSON..........Mercredi, 24 janvier.

Partiront de leur quai à 8 a. m. au pied de la rue Toulouse.

Assurance de Marine sur Cargaison un Quart pour Cent.

Taux et Connaissements Directs donnés pour tous les Points de la Nouvelle-Angleterre et de l'Etranger.

Ces steamers font connection à la Nouvelle-Orléans avec le Texas and Pacific Railroad formant la CROMWELL PACIFIC THROUGH LINE entre New York, Boston, Philadelphie, Baltimore et les principaux points de l'Est et les principaux endroits du Texas, de la Louisiane, Nouveau Mexique, Colorado, Arizona et Californie, et avec d'autres lignes de chemins de fer et de steamships pour divers points en Louisiane, Alabama et Mississippi, et les rivières Rouge et Mississippi.

Les agréments pour passagers ne peuvent être surpassés.

Pour fret ou passage s'adresser

ALFRED MOULTON & CO.
4 mai—1 an Rue Carondelet No 41

L'ABEILLE

—DE LA—

Nouvelle-Orléans

JOURNAL QUOTIDIEN.

—AVEC UNE—

EDITION HEBDOMADAIRE

PARAISSANT

—LE—

SAMEDI MATIN

—ET—

Contenant toutes les matières publiées pendant la semaine dans l'édition quotidienne.

L'EDITION HEBDOMADAIRE

Réunissant en un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine, compte beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe.

BUREAUX ET ATELIERS

No 73 Rue de Chartres,

ENTRE CONTI ET BIENVILLE.

CHEMINS DE FER.

ILLINOIS CENTRAL R.R

Service en vigueur depuis le DIMANCHE, 31 décembre 1893.

A partir de et après la sus-dite date les trains à passagers de l'Illinois Central Railroad arriveront et partiront comme suit :

DEPARTS.

No 26. Malle locale et Express...... 7:00 a. m.
No 4. Chicago Limited ——........11:30 a. m.
No 2, Malle Rapide.............. 6:00 p. m

ARRIVEES.

No 25, Malle locale et Express......8:50 p. m.
No 3, Nouvelle Orléans Limited..... 7:20 p. m.
No 1. Malle Rapide..............8:30 a. m.

Nos 25 et 26 feront le trajet entre Jackson Miss. et la Nlle-Orléans seulement. No 4 aura un char Dortoir direct jusqu'à Sioux City. Iowa, via Chicago et Dubuque. No 2 aura un char Dortoir direct jusqu'à St-Louis et Chicago; aussi char à fauteuils se renversant jusqu'à Chicago.

J. W. COLEMAN, A. G. P. A.
O. M. DUNN, Sur. Division de la Louisiane.
1er mars—

YAZOO AND Mississippi Valley R. R. CO.

Heures d'arrivées et de départs le 31 décembre 1893.

Les trains de l'Illinois Central partiront de la Station des Passagers, coin avenue Howard et rue Remparts.

	Départs.	Arrivés.
Kansas City et Memphis - train rapide	4:45 p. m.	9:00 a. m.
Vicksburg & Natches Ex.	8:10 a. m.	6:15 p. m.
Baton Rouge Accom'n	3:30 p. m.	10:00 a. m.

La seule ligne ayant des trains solides entre la Nouvelle-Orléans, Memphis et Vicksburg, avec des Chars Dortoirs Modernes Pullman Buffet à Memphis et Kansas City.

La route directe et favorite pour Kansas City, Omaha, Denver et tous les endroits de l'ouest.

La ligne la plus courte pour Hot Springs et des parties de l'Arkansas et du Nord de la Louisiane.

Billets d'agréments, passes, taux de partis et excursion fin de semaine.

Les billets pour excursion d'été en vente dans la saison.

Le Bureau des Billets, coin des rues Canal et Commune.

A. H. HANSON. Gen. Pass. Agt.
J. W. COLEMAN, Asst. Gen. Pass. Agt.
30 juil—

Route du Sud de la Nouvelle-Orléans du Texas et de la Californie.

Southern Pacific Co. Les trains arrivent et partent du dépôt à la tête de la rue Esplanade (Morgan Ferry Landing).

Départ de la N-Orléans	Arrivée à la N-Orléans
San Antonio Express.. 5.20 p m	San Antonio Express.. 7:05 p m
California Express, daily. 9:10 a m	California Express, daily 10:55 pm

Pullman sleepers entre New Orleans et San Francisco par l'Atlantic and Pacific Express. Pullman sleepers de la Nouvelle-Orléans à San Antonio and New Orleans à Galveston sur les trains partant de la Nouvelle-Orléans à 5:20 P. M. Pullman Buffet Sleepers entre la Nouvelle-Orléans, Durango et la ville de Mexico sur le train partant à 9:10 A. M.

Jonctions à Houston avec tous les chemins de fer de ce point. Billets à vendre et places dans des chars-dortoirs à retenir tous les jours aux bureaux coin St-Charles et Canal ou à l'embarcadère du dépôt du Ferry.

J. KRUTTSCHNITT, Gen'l Manager.
J. G. SCHRIEVER, Traffic Manager.
W. C. WATSON, Gen. Pass. Agt.
1er fév—1an

Chemin de fer Louisville & Nashville.

ANCIEN ET SUR.

EXPRESS LIMITE CHAQUE JOUR AVEC CHARS VESTIBULES DE PULLMAN.

Pour Montgomery, Birmingham, Nashville, Louisville, Cincinnati, Atlanta, Jacksonville, Washington, Baltimore, Philadelphie et New-York.

DIRECTE SANS CHANGEMENT.

No.	Departs	No.	Arrivées.
6 Mal. Rap.	7:45 a.m.	3 Ex. Rapid	7:35 a.m.
4 Exp. Rap.	11:00 a.m.	7 Acco. côte	9:00 a.m.
8 Acco. côte	3:45 p.m.	1 Exp. Lim.	5:00 p.m.
2 Exp. Lim.	7:50 p.m	5 Mal. Rap.	10:25 p.m.

Bureau pour la vente des billets, coin St Charles et Commune. Bureau de billets de gare au pied de la rue du Canal.

Notre service des chars vestibulés limité de la Nouvelle-Orléans à New York se fait sans changement de plusieurs heures plus rapidement à tous les points correspondants. Pas de prix de trajet supplémentaire exigé sur ce train. Un char restaurant y est attaché et des repas sont servis en route.

JOHN KILKENY, Div. Pass. Agen
C. P. ATMORE, G. P. A., Louisville, Ky.
5 mars—au 31 déc

Q & C

Ligne la plus courte de 94 milles entre la Nouvelle-Orléans et Cincinnati.

Trains Elégants-Vestibules Eclairés au Gaz.

	No 2 Limited	No 6 Fast Mail.
Part de la N.-Orléans.	5:00 p m,	8:00 a.m.
Arrive à Meridian	11:30 p.m.	4:00 p.m.
Arrive à Birmingham	4:02 a.m.	2:10 p.m.
Arrive à Chattanooga	8:15 a.m.	7:10 p.m.
Arrive à Lexington	4:50 p.m.	4:00 a.m.
Arrive à Cincinnati.	7:20 p.m.	7:00 a.m.

Le Queen and Crescent and East Tennessee sont les seules lignes ayant des chars dortoirs-vestibules de la Nouvelle-Orléans à New York via Lookout Mountain et Shenandoah Valley avec char-buffet sans pareil pour New York et Washington.

Chars-dortoirs-vestibules allant directement à Cincinnati.

Bureau des Billets du Q. & C., 34 rue St-Charles.

W. C. RINEARSON, Gen'l Pass. Agent, Cincinnati, O.
R. H. GARRATT, Div. Pass. Ticket Agent New Orleans.
3 mars—

PATENTS
CAVEATS, TRADE MARKS
COPYRIGHTS.

CAN I OBTAIN A PATENT? For a prompt answer and an honest opinion, write to MUNN & CO., who have had nearly fifty years' experience in the patent business. Communications strictly confidential. A Handbook of Information concerning Patents and how to obtain them sent free. Also a catalogue of mechanical and scientific books sent free.

Patents taken through Munn & Co. receive special notice in the Scientific American, and thus are brought widely before the public without cost to the inventor. This splendid paper, issued weekly, elegantly illustrated, has by far the largest circulation of any scientific work in the world. $3 a year. Sample copies sent free.

Building Edition, monthly, $2.50 a year. Single copies, 25 cents. Every number contains beautiful plates, in colors, and photographs of new houses, with plans, enabling builders to show the latest designs and secure contracts. Address MUNN & CO., NEW YORK, 361 BROADWAY.

THE NEW ORLEANS BEE

(L'Abeille de la Nouvelle-Orléans).

A Daily Newspaper, established on the 1st of September, 1827, and universally known throughout Louisiana and the neighboring States. The "Bee" is now published exclusively in French, and is the acknowledged organ of the Franco-American population. A very valuable family paper and specially recommended to those of our American readers ladies and gentlemen, who wish to enhance their knowledge of the French language.

Subscription Terms:

By Mail—Payable in advance, postage prepaid.

Per annum, $12; six months, $6; three months, $3; one month, $1.

Weekly (8 double pages) published Saturday Morning.

Per annum, ; six months, $1.50; three months

CHARTER

—OF THE—

LOUISIANA TROY LAUNDRY COMPANY, Limited.

UNITED STATES OF AMERICA, State of Louisiana, City of New Orleans.

BE IT KNOWN, that on this Eight day of December, eighteen hundred and ninety two, before me, JAMES FAHEY, a notary public in and for this city and the parish of Orleans. State of Louisiana aforesaid, duly commissioned and sworn and in the presence of the witnesses hereinafter named and undersigned, personally came and appeared, the several persons whose names are hereunto subscribed who severally declared, that availing themselves of the laws of this State in such cases made and provided, and of Act No 36 of the General Assembly of the State of Louisiana, approved June 29th, 1888, they do, by these presents, covenant, agree and bind themselves, as well as such other persons who may hereafter become associated with them, to form themselves into and constitute a corporation and body politic in law for the objects and purposes and under the agreements, conditions and stipulations following to-wit:

ARTICLE FIRST.

The name and style of this corporation shall be the "LOUISIANA TROY LAUNDRY COMPANY, LIMITED," under which name it shall enjoy corporate existence and succession for ninety-nine years from the date hereof; to contract, sue and be sued; to purchase, sell, lease, hypothecate, mortgage and pledge property, real and personal, to borrow money, issue obligations and give security therefor; to elect officers and make by-laws and generally in the prosecution of its business, to do any act or make any contract competent to be made or done by corporations under the laws of this State.

ARTICLE SECOND.

The domicile of this corporation shall be in the city of New Orleans, State of Louisiana; all citations and other legal process shall be served on the President, and in case of his absence from the city or inability to act, on the Vice-President.

ARTICLE THIRD.

This corporation is established for the purpose of carrying on and conducting a general steam laundry business and to do and perform in connection therewith all and whatsoever that shall or may be requisite in the premises.

ARTICLE FOURTH.

The capital stock of this corporation is hereby fixed at Fifteen thousand Dollars, divided into One hundred and fifty shares of One hundred Dollars each, all of which have been fully paid, and the same shall only be transferrable on the books of said Company upon the surrender of the outstanding certificates.

ARTICLE FIFTH.

The officers of this corporation shall consist of a President, a Vice-President and a Secretary-Treasurer who shall be elected by the stockholders on the second Monday of January of each year. The first annual election under this charter however shall take place on the second Monday of January 1894, up to which date the officers and Board of Directors herein named shall fulfill the duties of their respective offices. The said officers shall own not less than five shares of the capital stock each and shall constitute and be the Board of Directors of said corporation. The corporate powers of said corporation shall be vested in and exercised by the Board of Directors composed of the aforesaid officers. A majority of said members of said Board of Directors shall constitute a quorum for the transaction of business. All elections for the above mentioned officers who, by virtue of their election as such officers, are the directors of this corporation shall be by ballot and shall be held at the office of the company under the supervision of three commissioners to be appointed by the officers acting as the Board of Directors. Ten days prior notice shall be given of such election by publication in one of the daily newspapers of New Orleans, and the officers then elected shall serve and continue in office until their successors shall have been elected and inducted into office. At all meetings of stockholders each stockholder shall be entitled to cast in person or by proxy, one vote for each share of stock held by him and standing in his name on the books of said Company. At all elections a majority of votes cast shall elect or decide all questions before meetings. If at any time there should be a failure to elect officers as above provided, such failure shall not dissolve said corporation, but the then existing officers shall continue in office, and as soon thereafter as possible an election shall be held, whereof ten days prior notice shall be given by publication in one of the daily newspapers in New Orleans, as aforesaid. Any vacancy occurring by death, resignation or other cause in the Board of Directors during their term of office, shall be filled by the remaining Directors.

ARTICLE SIXTH.

The first Board of Directors and Officers of this corporation shall be: Joseph Hernandez, President; Walter Hernandez, Vice-President, and Charles Hernandez, Secretary-Treasurer. All contracts, obligations and checks of this corporation must be signed by the President and the Secretary-Treasurer.

ARTICLE SEVENTH.

This act of incorporation may be changed, modified or altered or said corporation may be dissolved at a special meeting of the stockholders convened for that purpose, after thirty days prior notice by publication in one of the daily newspapers of New Orleans with the assent of three-fourths of the stock represented at such meeting. Any change or alteration as to the capital stock of said company shall require the assent of the majority in amount of the entire stock of the corporation then subscribed and paid for and in addition to the required thirty days notice in writing of any meeting called for that purpose and another notice shall be mailed to each stockholder as prescribed by law.

ARTICLE EIGHTH.

No stockholder shall ever be held liable or responsible for the contracts or faults of said corporation in any further sum than the unpaid balance if any, due by him on shares of stock owned by him, nor shall any mere informality in organization have the effect of rendering this charter null or of exposing a stockholder to any further liability than the unpaid balance due on his said stock.

ARTICLE NINTH.

Whenever this corporation shall be dissolved either by limitation or from any other cause, its affairs shall be liquidated under the supervision of three commissioners to be appointed from among the stockholders convened for that purpose after thirty days prior notice by publication in one of the daily newspapers of New Orleans, and with the assent of a majority of the capital stock, said commissioners to remain in office until the affairs of the corporation shall have been fully liquidated, and in case of the death of one or more of said commissioners, the survivor or survivors to select from among the stockholders a substitute or substitutes for such deceased commissioners.

Thus done and passed, in my office, the day, month and year aforewritten, in presence of Henry Peter Labatut and James Joseph Boyce, competent witnesses, who sign these presents with said incorporators and me, notary, after reading hereof.

Original signed:
JOS. HERNANDEZ, and others.
H. P. LABATUT,
JAS. J. BOYCE,
JAS. FAHEY, Not. Pub.

I, the undersigned Recorder of Mortgages in and for the Parish of Orleans, State of Louisiana, do hereby certify that the foregoing act of incorporation of the "Louisiana Troy Laundry Company, Limited," was this day duly recorded in my office in book 488, folio 90.

New Orleans, La., december 16th, 1892.
Signed: JOS. BATT.
[Seal] R. M.

I certify the foregoing to be a true and correct copy of the original act of Incorporation of the "Louisiana Troy Laundry Company Limited," on file and of record in my office, as of the Recorder of Mortgages thereto annexed and made part thereof.

As witness my hand and seal at New Orleans La., this 22nd December A. D. 1892.

JAS. FAHEY,
Not. Pub.
No 162 Common street.

25 déc—5fan 30t

LE FRANCO-LOUISIANAIS,

JOURNAL HEBDOMADAIRE
PARAISSANT LE SAMEDI.

Spécialement dévoué aux intérêts des populations françaises de la Louisiane et du Sud-Ouest des Etats-Unis.

Abonnement: $2 50 par an.

Propriétaire-Editeur: LE CLUB DE LA DÉMOCRATIE FRANÇAISE.

Bureau: 109 rue de Chartres, Nouvel Orléans, Lne. 8 nov—

ATHENEE LOUISIANAIS.

Concours de 1893.

L'Athénée propose le sujet suivant aux personnes qui désirent prendre part au concours de cette année :

DE TOUS LES ÉCRIVAINS FRANÇAIS DU XIXème SIÈCLE, PROSATEURS OU POETES, QUEL EST CELUI QUI VOUS PLAIT LE PLUS, ET POUR QUELLES RAISONS.

Les manuscrits seront reçus jusqu'au 1er mars inclusivement.

L'auteur du manuscrit qui aura été jugé le meilleur, recevra une médaille d'or.

Toute personne résidant en Louisiane est invitée à concourir.

Les manuscrits devront être écrits aussi lisiblement que possible, sur papier écolier réglé, avec une marge, et seulement sur le *recto et les lignes*; ils ne devront pas dépasser 25 pages.

Chaque manuscrit sera remis sans nom d'auteur, mais portant une épigraphe ou devise qui sera reproduite sur une enveloppe cachetée, dans laquelle l'auteur aura écrit son nom et son adresse.

Le comité nommé pour examiner les manuscrits, ouvre *seulement* l'enveloppe contenant le nom du concurrent qui a mérité la médaille, pour s'assurer qu'il est dans les conditions du concours.

Le comité pourra accorder des mentions honorables, s'il le juge convenable.

Le manuscrit couronné sera publié dans le journal de l'Athénée. La présentation de la médaille se fera dans une séance publique. On réunira, pour la circonstance, tous les éléments d'une fête littéraire et artistique.

Le nom du lauréat ou de la lauréate sera proclamé après la lecture du manuscrit qui aura obtenu le prix.

Les devises des concurrents à qui des mentions honorables auront été accordées, seront lues devant le public.

Les candidats devront se soumettre strictement aux dispositions du programme.

Les manuscrits dans aucun cas ne seront rendus.

Tout candidat qui fera connaître sa devise, sera mis hors deconcours.

Toute personne qui a obtenu la médaille, ne pourra plus concourir.

Les manuscrits seront adressés au secrétaire.

Le secrétaire perpétuel,
ALFRED MERCIER,
P. O. Box 725.

SIGNAUX D'INCENDIE.

5 Harmonie & Tchoupitoulas.
6 Washington et Chippewa.
7 Marché de la rue Neuvième.
8 Carondelet et Huitième.
9 Prytanée et Neuvième.
12 Magnolia et Washington.
13 Sixième et St-Denis.
14 Poste de la Cie de Pompe No 22
15 Poste de la Cie de Pompe No 23
16 Poste H. et L. Co. No 1, Jackson
17 Constance et Première.
18 Magazine et St-André.
19 Ste-Marie et Tchoupitoulas.
21 St-Charles et Première.
23 Dryades et St-André.
24 Marché Keller.
25 Jackson et Colisée.
26 Jackson et Liberté.
27 Deuxième et Dryades.
28 Jackson et Laurel.
29 Levée, Orange et Richard.
31 Henderson et Peters.
32 Poste de la Cie de Pompe No 12, Tchoupitoulas.
33 Thalie et Levée.
34 Poste de la Cie de Pompe No 1, Hunter.
35 Chippewa et St-James.
36 Station de Police du 2ème Precinct
37 Race et Magasine.
38 Melpomène et Camp.
39 Richard et Annonciation.
41 Station des Ecuries, St-Charles.
42 Marché Dryades, Melpomène.
43 Franklin et Erato.
45 Camp et Calliope.
46 Poste de la Cie de Pompe No 6
47 Calliope et Front.
48 Peters et St-Joseph.
51 Constance et Erato.
52 Camp et St-Joseph.
53 Poste de la Cie de Pompe No 18 Calliope.
54 Remparts et Delord.
56 Calliope et Freret.
57 Magnolia et Erato.
58 Julie et St Charles.
61 Terpsichore et Franklin.
63 Pied de la rue Lafayette.
64 Camp et Poydras.
65 Julie et Commerce.
71 Pied de la rue Julia, Dépôt du L & N. R. R.
72 Canal et Levée.
73 Magazine et Girod.
74 Natchez et Tchoupitoulas.
75 Hôtel de Ville.
81 Canal et Camp.
82 Girod et Baronne.
83 Poste de la Cie de Pompe No 13 rue Perdido.
84 Carondelet et Commune.
121 Remparts et Canal.
123 Remparts et Poydras.
124 Poste de la Cie de Pompe No 14 rue Commune.
125 Workhouse, rue Girod.
126 Claiborne et Poydras.
127 Commune et Rocheblave.
128 Miro et Lafayette.
134 Poydras et Freret.
141 Bienville et Vieille-Levée.
142 St-Louis et Royale.
143 Poste de la Cie de Pompe No 7 Dauphine.
145 Bourgogne et Toulouse.
146 Poste H. & L. Co. No 4, Bassin.
151 Canal et Robertson.
152 Bienville et Johnson.
153 Dorbigny et Bienville.
154 Station des cars, rue du Canal.
156 Prieur et St-Louis.
214 Vieille-Levée et St-Philippe.
215 Station de Police, Place Jackson
216 Hôpital et Dauphine.
217 Poste de la Cie de Pompe No 10 Dumaine.
231 Tremé et Esplanade.
232 Remparts et Esplanade.
234 Tremé et Ursulines.
235 Poste de la Cie de Pompe No 21 Claiborne.
236 Chemin du Bayou et Claiborne.
237 Station de Police, Prison de Paroisse.
241 Poste de la Cie de Pompe No 3, Esplanade.
242 Ste-Anne et Mire.
243 Manufacture de Stern, François.
245 Pont du Bayou et Esplanade.
247 Chemin du Bayou et Dorgenois.
252 Marigny et North Peters.
253 Poste de la Cie de Pompe No 9, Esplanade.
312 Station de Police, Champs-Elysées.
313 Bagatelle et Esplanade.
314 Bons-Enfants et St-Antoine.
315 Bons-Enfants et Champs-Elysées
316 Claiborne et St-Bernard.
317 Lapeyrouse et Mire.
412 Laharpe et White.
413 Remparts et Espagne.
414 Poète et Urquhart.
415 Mandeville et Claiborne.
416 St-Antoine et Claiborne.
513 Presse à Coton et Levée.
514 Marché Washington.
515 Louisa et Remparts.
612 Poste de la Cie de Pompe No 24 rue Dauphine.
613 Dauphine et Indépendance.
614 Station des cars, Pelegne.
615 Casernes des Etats-Unis.
[illegible]

Bulletin Financier.

Mardi, 16 janvier 1894

COMPTOIR D'ECHANGES (CLEARING HOUSE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Jusqu'ici cette semaine	$7,143,684 00	$661,520 00
Même temps la semaine dernière	3,537,302 00	407,682 00

MARCHE MONETAIRE.

Nouvelle-Orléans—La demande est bonne et le montant limité, et les taux sont fermes mais nominaux. Les cotes sur la rue sont beaucoup plus élevées.

Papier exceptionnel 7@8
do A1 8@—
Prêts sur garanties collatérales —@8
Time do do 8@—
Papier hypothécaire 8@—

Monnaies américaines et étrangères et Billets de Banques.

MONNAIE—
Souverains Victoria $4 80@4 90
20-francs $3 80@3 90
Doublons espagnols $15 40@15 60
25-pesetas espagnols $4 70
Or léger américain 97@97½c
Argent mutilé américain, par oz 55@60
Dollars mexicains 53 @55
Sols péruviens 53½@54½
Pesos chiliens 53½@54½
Argent anglais, par £ $4 60@4 80
Billets de la Banque d'Angleterre $4 80@4 90
Billets de la Banque de France 18½@19½

NEW-YORK—
Taux de l'argent offert 1
LONDRES—
Taux de la Banque d'Angleterre 3.
Consols pour l'argent 98⅞
Pour accompte ——
PARIS—
Rentes 97.95
ARGENT EN LINGOTS (PAR ONCE)—
Londres 31¼d.

CHANGE.

REISCHMARKS—94 13/16
Le STERLING est ferme.
Commercial (60 jours) 484 @484⅛
Traites de banques (60 jours) 486
Les FRANCS sont fermes.
Francs de commerce (60 jours) 5.20
Traites de banques (60 jours) 5.18⅛

Le CHANGE A VUE SUR NEW-YORK est ferme.
Traites de commerce 25c. de prime.
Traites de banques pour collection $1 00 de prime.

VENTES A LA BOURSE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Appel de 11 A. M.
10 actions Coop. Banking Ass. 20¼
10 ..do......do 20
$1,000 Brewing ass mort. bonds 91
$1,000......do 91¼
Appel de 2 P. M.
$1,000 Bons à prime 165
Après l'appel de 2 P. M.
$1,000 Bons à prime 165

ACTIONS ET BONS.

Dernières cotes du N. O. StockExchange.

	Valeur au pair	Offre	Demande
Banques.			
American National	100	....	110
Bank of Commerce	10	15	....
Canal & Banking Co	100	....	....
Citizens'	100	102	....
N. O. Co-operative B'k'g As.	25	19¼	21¾
Germania National	100	....	....
Germania Savings	100	275	....
Hibernia National	100	....	....
Louisiana National	100	....	....
Metropolitan	100	....	....
Mutual National	100	92	100
N. O. National	100	....	....
People's	50	....	....
State National	100	100¼	132
Traders'	100	....	88
Union National	100	112½	118¼
Whitney National	100	345	375
Compagnies d'assurance.			
Crescent Ins	100	69½	79½
Firemen's	50	....	....
Germania Ins. Co	100	....	91¼
Hibernia Ins Ex.	100	....	92
Home Ins	100	....	80
Lafayette	50	....	....
Merchants' Ins. Co	100	78½	....
Mechanics' and Traders..Ex.	100	90	100
New Orleans Ins. Ass	30	....	....
Sun Mutual Ins	100	124	....
Southern Ins. Co	100	....	....
Teutonia	100	....	....
Chemins de fer urbains.			
Carrollton	100	126	136½
Crescent City	100	98	98½
Canal and Claiborne	40	40	....
New Orleans City	100	120	....
Orleans	50	50	....
St-Charles Street	50	....	....
Privilege on Carrollton RR	....	....	....
Actions diverses.			
C. C. Slaughterhouse	50	39	....
Imp. Bonded Warehouse	100	....	....
Jefferson City Gas Light Co	100	75	85
Consumers' Ice Co	100	....	....
Metairie Cem'y Ass	100	....	....
M. L. & B. As	....	....	....
N. O. Gas Light Co	100	117	119
N. O. Waterworks Co	100	111	....
N. O. Brewing Ass	100	48½	53
Jackson Brewing Co	100	78	95½
N. O. Cold Storage Co	100	....	....
French Opera Association	250	....	....
Sugar Shed Co	60	23	....
Louisiana Electric Light Co	100	....	....
Standard Guano & Chem. Co	100	....	....
St. Martin's Oil Works	....	....	....
S'dard F'less En. Co. of Chicago	10	¾	....
Jockey Club	100	....	....
Comb. T. Stand	100	....	....
Edison Elec. Co	100	....	....
Takemina Ferment Co	....	....	....
Rosetta Gravel	....	....	....
Varie. Theatre	....	....	....
Graham P. S. Co	....	....	....
Cherokee Iron Man'f'g Co	....	....	....
Stafford Mineral Spring	....	....	....
C. C. Furniture Co	....	....	....
Independent Oil Works	....	....	....
Pelican Insurance	....	....	....
Jackson Coal & Coke Co	....	....	....
Louisiana Furniture Co	....	....	....
Southern Athletic Club	....	....	....
Young Men's Ath. Club	....	....	....
N. O. & North Eastern RR	....	....	....
Independ. Cotton Oil Bonds	....	....	....
Amer. Cott. Oil Deb	....	....	....
Washington Artillery bonds	....	....	....
Algiers Brew. Ass. 1st Mort. Bond (6 0/0)	....	....	....
Bons d'Etat.			
New Consols	....	94⅞	95¼
Constitutional Bds	....	....	....
Levee 6s.			
Atchafalaya Levee Bds	....	....	....
Bossier Lev. Bds	....	84	....
Caddo Levee Bonds	....	84½	88
5th District Lev. Bds	....	84½	....
Lafourche Lev. Bds	....	....	....
Lake Borgne Lev. Bds	....	....	....
Pontchartrain L. B. 10 yrs	....	....	....
Pontchartrain L. B. 15 yrs	....	....	94
Pontchartrain L. B. 20 yrs	....	....	94
Red River Atch. & B. B. Bds	....	85	90
Tensas Basin Bonds	....	90	96
Bons de ville.			
Premiums	....	164¾	165¼
Premium drawn number	....	....	....
Privilege on Premiums	....	⅞	1¼
City 4's	....	98¼	....
Extended Consol	....	100¼	....
Extended Cross-man	....	100¼	101
Extended 6's Park	....	100¼	....
City 7's, old	....	....	....
City 7's, new	....	....	....
City 7's, gold	....	....	....
Bons divers.			
United States 4's	....	....	....
Cotton Exchange Stock	....	....	....
Board of Trade Stock	....	....	....
Produce Exchange Stock	....	....	....
Mech., Dealers and Lumb	....	....	....
Sugar Exchange	....	....	....
Canal and Claib. St. R. R. mort	....	....	....
O. St. L. & N. O. R. R. Co	....	....	....
Jackson Brewery 1st Mort. Bds	....	....	....
Jackson Brewery 2d Mort. Bds	....	....	....
Morgan's L. and T. R. R. 7's	....	124	126
Morgan's L. and T. R. R. 6's	....	....	....
Tex. & Pac. RR. 1st gold mort	....	....	....
Tex. & Pacific RR. 2d gold mort	....	....	....
St-Charles Hotel Co. mort	....	....	....
Crescent City RR. 1st	....	100	....
Crescent City RR. new	....	100¼	....
N. O. City Railroad Co. mort	....	....	113
St-Charles St. RR. Co. mort	....	....	....
Carrollton RR. Co. mort	....	....	....
Carrollton 2nds 12 yrs	....	....	....
Carrollton 13 yrs	....	111½	....
Carrollton 14 yrs	....	111	....
N. O. Waterworks Co. 1st mort	....	114¼	....
N. O. Brewing Ass'n bonds	....	91¼	98
Louisiana Ice Man. Co. 1st mort	....	....	....
Louisiana Ice Man. Co. 2d mort	....	....	....
Louisiana Ice Man. Co. 3d mort	....	....	....
La. Elect. Light Co. 1st mort	....	....	....
La. Elect. Light Co. 2d mort	....	....	....
Cherokee mort. Bonds	....	....	....
Elyton Land Company bonds	....	....	....
Edison Bonds	....	....	....
Levee S. Cotton Press mort	....	....	....
Cotton Exchange 1st mort	....	....	....
Certificats et Warrants.			
State Warrants, ordinary, 1885	....	....	....
State Warrants, ordinary, 1886	....	....	....
Police certificates	....	....	....
School certificates	....	....	....
City scrip, old	....	....	....
City scrip, new	....	....	....
Jan. int. cert. on State consols	....	....	....
Certificats émis en vertu de l'acte 93 de 1880	....	....	....
Unpaid State coupons No 12	....	....	....
Unpaid State coup. prior to No 12.	....	26	....
State school warrants	....	....	....
Preferred Mexican	....	....	....

Bulletin Commercial.

COTON.

MARCHE DE LA NLLE-ORLEANS

SUR PLACE.

Le Cotton Exchange a rapporté aujourd'hui des ventes de 1,000 balles et 600 à arriver.

Le marché est inactif et facile.

Les cotons tachés sont de 1/8 à 3/16c. plus bas que les cotes.

	Aujourd'hui	
Low Ordinary	6	nom
Ordinary	6½	"
Good Ordinary	7	"
Low Middling	7⅜	"
Middling	7⅝	
Good Middling	7 15/16	
Middling Fair	8 7/16	
Fair	9 7/16	nom

N. O. FUTURES

Stables.

Janvier 7,46@7,48
Février 7,53@7,54
Mars 7,63@7,64
Avril 7,73@7,74
Mai 7,81@7,82
Juin 7,89@7,90
Juillet 7,97@7,98
Août 8,04@8,05
Septembre —@—
Octobre —@—
Novembre —@—
Décembre —@—

Les ventes comprennent 103,500 balles.

MARCHES DIVERS.

Aujourd'hui le middling était coté à—

Galveston 7 11/16
Mobile 7⅝
Savannah 7 11/16
Charleston 7⅝
Wilmington 7 5/16
Norfolk 7¾
Baltimore 8⅛
Boston 8 3/16
Philadelphie 8 9/16
Memphis 7 13/16
Augusta 7¾

MARCHE DE NEW-YORK.

SUR PLACE.

Calme.
Cotes: Middling Gulf 8⅛

N. Y. FUTURES.

A peine stables.

Janvier 7,89@7,90
Février 7,92@7,93
Mars 8,00@8,01
Avril 8,09@—
Mai 8,16@8,17
Juin 8,24@8,25
Juillet 8,29@8,30
Août 8,34@8,35
Septembre —@—
Octobre —@—
Novembre —@—
Décembre —@—

MOUVEMENT DU COTON.

RECU, NET—
A la Nlle-Orléans depuis le 1er septembre 1,389,186 balles
Même temps l'année dernière 1,101 091 balles
A tous les ports des Etats-Unis 4,537,959 balles
Même temps l'année dernière 3,825,586 balles

EXPORTATIONS A L'ETRANGER—
De la Nouvelle-Orléans depuis le 1er septembre 928,343 balles
Même temps l'année dernière 686 503 balles
De tous les ports des Etats-Unis 3,187,365 balles
Même temps l'année dernière 2,581,961 balles

STOCKS—
A la Nouvelle-Orléans 369,405 balles
Même temps l'année dernière 354,487 balles
Dans tous les ports des Etats-Unis 1 152,230 balles
Même temps l'année dernière 1,070,778 balles

MARCHE DE LIVERPOOL.

SUR PLACE.

Demande modérée.
Cotes—4⅜ pour le Middling Américain.

FUTURS.

Faciles.

MARCHE DU HAVRE.

SUR PLACE.

Calme et stable.
Cotes—56 fr. pour l'Ordinaire (sur place) 54 fr. pour le Très Ordinaire (sur place), 51½ fr. pour le Bas (sur place).

FUTURS.

Faciles.

SUCRE ET MELASSE.

Jobbing ⅛@¼c. plus élevé par livre pour le sucre, et 3@5c. plus élevé par gallon pour les mélasses que les cotes suivantes du Sugar Exchange.

SUCRE—OPEN KETTLE — Ferme, bonne demande.

Choice —@—
Strictly prime —@—
Prime 2⅝@2¾
Fully Fair 2 9/16@—
Good fair 2⅜@2 7/16
Fair 2¼@2 5/16
Good common 2¼@2 5/16
Common 2⅛@2 5/16
Inferior 2⅛@2¼

CENTRIFUGAL—Actif et fort.

Plantation granulated —@—
Off granulated —@—
Choice white 3@—
Off white 3 9/16@3⅝
Gray off white —@—
Fancy yellow —@—
Choice yellow —@3⅜
Prime yellow 3⅜@3 7/16
Off yellow 3 @3
Seconds 2 @3
Raffining Grades —@—

MELASSE—OPEN KETTLE—Calme.

Fancy —@—
Choice —@—
Strictly prime —@25
Good prime 22 @23
Prime 20 @21
Good fair 17 @19
Fair 17 @19
Good common 15 @16
Common 15 @16
Inferior —@—
Frosted and fermenting 2@4c. off.

CENTRIFUGAL—Stable.

Fancy —@—
Choice —@—
Strictly prime 10 @11
Good prime 10 @11
Prime 8 @9
Good fair 8 @9
Fair 8 @9
Good common 6 @7
Common 6 @7
Inferior 5 @6
NOUVEAU SIROP 15 @22

SUCRE RAFFINE—Calme.

Powdered 4 13/16
Off granulated 4 7/16
Standard granulated 4⅜
Confectioners' A 4⅝
Rosetta extra C —
Crystal extra C —

Marché stable.

Les marchands et les "jobbers" sont alloués ⅛c et 1/16c au-dessus des cotes pour les fortes lots.

RIZ.

[A la Bourse.]

RIZ ECALE—Stable.

Fancy 5⅝@5¾
Choice —@5¼
Prime 4¾@5
Good 4⅝@4¾
Fair 4 @4¼
Ordinary 3⅛@3½
Common 2⅞@3
Inferior 2⅛@2⅝
No 2 1⅛@1⅝

RIZ POLI—Ton. $14 00 à 15 00.
SON—$13 00 à 14 00.

Riz brut par baril de 162 livres:

	Honduras.	Carolina.
Fancy	Pas d'offres.	Pas d'offres.
Prime	3 25@3 50	3 20@3 30
Good	3 00@3 05	2 95@3 10
Fair	2 85@2 95	2 75@2 85
Ordinary	2 55@2 75	2 40@2 65
Common	2 00@2 25	2 00@2 25
Inferior	1 50@1 90	1 50@1 90

RIZ BRUT—Calme et ferme.

FARINES.

A LA BOURSE.

Clôture officielle de la Bourse:

FARINE—Stable.

Patents, le baril $3 40 @3 45
Extra fancy $3 05 @3 10
Fancy $2 75 nom'l
FARINE DE MAIS—$— à 2 00.

Hors de la Bourse les prix de farine et de farine de maïs sont de 25 à 50c. plus cher par baril. Les prix suivants sont ceux du jobbing trade:

CREAM MEAL—Choice $2 70 à ——.
GRITS—$2 85 à 2 90.
HOMINY—$3 00 le baril.
FARINE DE SEIGLE—$4 25.
OAT MEAL—$5 10 à 5 25 le baril.

GRAINS ET FOURRAGES.

A LA BOURSE.

MAIS—On cote 46½ à 47½ pour le blanc, 47 à 47½ pour le mêlé et 47½ à 48 pour le jaune.

AVOINE — No 2 de l'Ouest 37½ à 38; No 1 38 à 38½; Texas No 2 — à 40.

SON—82½ à 85c.

FOIN—Prime $14 00 à 15 50; Choice $16 50 à 17 50.

Les petits lots se vendent aux prix suivants mais 2 à 4c. de plus par boisseau; avoine 2 à 4c. de plus par boisseau; son 5 à 8c. de plus par 100 livres, et le foin $2 00 à 3 00 de plus par tonneau.

PROVISIONS.

A LA BOURSE.

Clôture officielle de la Bourse pour les lots en gros:

Les provisions sont stables.

MESS PORK—$14 75@15 00.

VIANDES SALEES SECHES—
Epaules 7 @7⅛
Short rib sides 7½@7⅝
Long clear sides 7½@7⅝
Short clear sides 7½@7⅝

BACON—
Epaules 7¾@—
Short rib sides 8¼@8⅜
Long clear sides 8⅛@8¼
Short clear sides 8⅜@8½

GRAISSE—
En tierçons, raffinée 6½@6⅝
Prime steam 8¾@9

JAMBON—10 à 10¼.

Les cotes des provisions à la Bourse sont pour le marché en gros, les prix des détaillants sont de 25 à 50c. plus élevés pour le porc, et de ¼ à ½c. pour les autres articles provenant du porc.

GROCERIES.

Les prix suivants sont pour des petits lots:

CAFE RIO—
Prime, la livre 21
Good 20½
Fair 20¼
Ordinary 18½
Common 16¾

CAFE MEXICAIN—
Prime, la livre 21
Good 20½
Fair 20¼
Low fair 20

BEURRE—
Western Creamery—Extra 27 @—
Extra firsts 25
Firsts 23
Western Dairy—Extra 20 @22
Extra firsts 18 @19
Firsts —@—
Jobbing un peu plus élevé

FROMAGE—
New York creams 13½
Twins, full cream 11¾
Young America's, full cream 12½
Singles 12
Jobbing un peu plus élevé.

SEL—
De la Louisiane, City Coarse, la livre .75
City Fine .95
City Crushed .85
Rock Salt 3¼
Pocket Salt, selon la grosseur 1½@5

GRAINE DE COTON ET SES PRODUITS.

Graine de coton—Ici $12 00 par ton.

Farine de graine de coton au dépôt $20 00 par short ton, pour l'exportation $22 50 à 23 00 f. o. b. par long ton.

Oil cake—$23 50 à 23 75 pour l'exportation f. o. b.

Huile de graine de coton (en gros ou pour l'expédition) — Prime crude 27c.; refined per gallon 26 à 27c.; jobbing 30c.

TOILE D'EMBALLAGE — Prix des marchands—Il y a deux qualités de jute bagging sur le marché—

Eastern—2¼-pound à 6¼c. per yard. 2-pound 5¼c. 1¾-pound 5c. Western—2¼-pound 6¼c. per yard. 2-pound 5½c. 1¾-pound 5c.

Twine—Jute 7¼ à 7½ la livre; Hemp 12½.

COTTON TIES—Arrow 50 livres, 92½c.; steel arrow 45 livres 90c.

FRUITS ET NOIX.

Les cotes suivantes sont les prix en gros. On demande 25 à 50c. de plus pour les petits lots et 1 à 4c. de plus par livre.

POMMES—Par boîte de 1/3 de boisseau, 30 à 40c.; $5 00 à 6 50 par baril; séches, par livre, choix à fancy, 5½ à 6.
AMANDES—Par livre, 15 à 16c.
BANANES—Par régime, $1 50 à 2 00.
NOIX—Du Brésil, par livre, 9c.
CITRONS—Par livre, 13 à 17c.
CRANBERRIES—Par baril, $7 00 à 7 50.
CURRENTS—6 à 7c.
MARRONS—Par livre, 8 à 9c.
COCO—Par 1000, $29 00 à 30 00; packed, 4 à 6c. pièce.
FIGUES—Par livre, 14 à 16c.
DATES—Par livre, 5 à 6c.
FRAISES—4 à 7c.
PRUNES—$1 25 à 1 50, 8½ à 9c.
POIRES—$2 50 à 3 00.
RAISINS—De la Californie $1 65 à 2 00.
MELONS D'EAU—$8 00 à 14 00.
FILBERTS—Par livre 12c.
RAISINS—De la Californie $1 05 à 3 80 le panier; Grapes $4 00 à 5 00.
LIMONS—Par boîte, $3 50 à 4 50.
ORANGES—De la Louisiane par baril —— de la Floride $2 00 à 2 25 par boîte.
PISTACHES—Par livre, 5 à 6½c.
PACANES—De la Louisiane 6 à 20c.; du Texas 6 à 15c.
ANANAS—Par douzaine, $1 50 à 2 25.
PRUNEAUX—Par livre, 12 à 14c.
NOIX DU BRESIL—Par livre, 10 à 12c.

PRODUITS DE LA CAMPAGNE.

(Nos cotes représentent le prix du gros au landing. Les marchands obtiennent 15 à 25c. de plus par baril et ¼ à ½c. par livre.)

POMMES DE TERRE—De l'Ouest $2 25 à 2 75.
PATATES DOUCES—Ordinaires par baril $1 00 à 1 50.
YAMS—$2 00 à 2 25.
OIGNONS—$2 25 à 2 50.
CHOUX—Par crate $1 00 à 1 25; de Chicago bulk 3 à 4c par tête.
AIL—Italien $1 00 à 1 25; de la Louisiane — à — par macorne.
CHOUCROUTE—$4 25 à 5 00 le baril.
HARICOTS—Choice Northern med. 3¼c.; Northern red kidney choice 5; white kidney 5; pois verts 2¾.
VOLAILLES—Les marchands en gros demandent de 15 à 25c. de plus que les prix suivants par douzaine de volaille, et 1 à 2c. de plus par douzaine d'oeufs.

Grosses volailles de l'Ouest, la douzaine $4 50@ 5 00
Poulets 3 00@ 3 75
Canards 3 00@ 3 75
Oies 4 00@ 5 00
Dindes 8 00@12 00
Grosses volailles de la Louisiane, la douzaine $3 50@ 4 00
Poulets 1 75@ 3 00
Canards 3 00@ 3 75
Oies 4 00@ 4 50
Dindes 8 00@ 9 00

OEUFS—De la Louisiane 14 à 14½; autres qualités 13 à 14.
SUIF—4¾c. la livre pour celui de la ville; 4c. celui de la campagne.
CIRE D'ABEILLE—Prime yellow à 22c. la livre.
LAINE—Burry 7 à 8c. la livre; Louisiana clear, coupe de printemps 10 à 11½c.; clear lake 13 à 13½c.
PEAUX AUX ABATOIRS—70 livres et au-dessus 3c.; steer et peaux de vaches 30 à 70 livres 1¾c.; kips 14 à 30 livres 3c.; peaux de veau 35c. pièce; grub selection 2c.
PEAUX DE LA CAMPAGNE—Green salted, wet salted 2c.; No 1 2c.; No 2 2c.; dry flint 4½; dry salted 3½c. la livre.
PELLETERIE—Otter 25c. à $6 00; castor 5 à 75c. pièce; raccoons 5 à 40c.
PEAUX—Chevreuil 22c. la livre; mouton 10 à 80c. pièce; chèvre 10 à 20c.
MOUSSE—Mêlée 1½ à 2¼c. la livre; grise 1⅛ à 1¼c.; noire 2½ à 3c.
CORNES—Cornes de boeufs, prime, — à 4c pièce; cornes de vache — à 1c

MARCHANDISES DIVERSES.

NAVAL STORES—Les prix du gros sont comme suit. Au détail il faut payer 25 à 50c. de plus par baril. Pitch $1 75 à 1 90; goudron de charbon $4 50 à 5 00 le baril; goudron de pin $4 00 à —. Résine selon la qualité 90c. à $3 50. Essence de térébenthine 27½.

Jobbing 2c. de plus le gallon.

TONNELLERIE—
Barils de mélasse $1 50
Demi-barils de mélasse 90c.
Kegs 65c.
Boucauts de sucre 2 40@——
Barils de sucre 37@39c
Barils de riz 37@39c
Hogshead staves $24 00
Bbls poles, par 1000 20 00
Hhd poles, par 1000 40 00
Jobbing plus élevé.

CHARBON.

PITTSBURG—Par chaland 30 à 32c le baril; famille 50c. le baril, $5 00 le boucaut; car loads $5 00 per ton.; anthracite $9 00 à 9 50 le ton.; bateaux 40c.; steamers $3 40 à 3 60 la tonne.

ALABAMA—Par baril Corona 45c.; Corona nut coal 35c.; splint coal 50c.; nut splint coal 40c.; Cahaba 45c.; steam coal sur chars $3 00 à 3 25 la ton.

MATERIAUX de CONSTRUCTION

Yard Spot Quotations.

Yellow pine, rough, per 1,000 feet—
Timber No 1, 10c per linear foo. 10@ 15
Scantling No 1 12 00@.....
No 2 10 00@.....
1x12 boards, clear 14 00@.....
1x12 log through 11 00@.....
1x12 merchantable 9 00@.....
1x12 8 00@.....
Weather boards, stock, 1¼x6 and 7 15 00@.....
Ceiling, stock, 1in 7 00@.....
Yellow pine, dressed—
Flooring, 1¼x3¼, clear 25 00@.....
1¼x4¼ and 5¼, clear face 18 00@.....
Weather boards, No 1 13 00@14 00
Ceiling, clear face 15 00@16 00
Cypress—
Rough boards, choice and prime 20 00@22 50
Merchantable 15 00@16 00
Box 10 00@12 00
Mahogany timber per ton 50 00@65 00
S. cedar timber, per ton 50 00@75 00
Walnut timber—Il n'y en a pas sur le marché.
Oak lumber, per 1000 27 50@30 00
Shingles—16, 18 and 20 inch., sawed and split 1 50@ 2 50
Laths, per 1000 1 75@ 2 50
Alabama lime 90@ 1 00
Cement, domestic 1 50@ 1 75
Cement, imported 2 40@ 3 00
Slate 5 00@ 7 50
Brick, Lake and I. C. R. R. 9 50@10 00
Brick, paving 10 00@11 00
Brick, ordinary 7 50@ 8 00
Sand 20@ 25
Shells, small —@ 35
Plaster, calcined 1 85@ ....
Fire brick, American, per 1000 25 00@ ....
Fire brick, English, per 1000 27 50@ ....
Shells, large 1 25@ 1 50
Fire clay, per barrel 1 65@ ....
Lake fire clay 50@ ....
Sewer pipe, per foot 15@ 20
Chimney flue linings, per foot 15@ 20

VINS ET LIQUEURS.

Alcool, le gallon $....@ 2 55
Brandies, du pays, le gallon 1 50@ 3 50
Pêche, vieux, le gallon 2 25@ 3 50
Pomme, le gallon 2 25@ 3 50
Cognac importé, 1882, le gallon ....@ 5 25
1878 ....@ 6 00
1875 ....@ 6 25
1870 ....@ 7 00
1865 ....@ 7 50
1860 ....@ 8 50
1848 ....@ 12 50
Otard, Dupuy & Co. Cognac,
1882 ....@ 6 00
1870 ....@ 7 50
1864 ....@ 9 50
1848 ....@ 10 75
L. P. Claverie & Co. Cognac
1880 ....@ 5 50
1873 ....@ 6 50
1868 ....@ 7 50
1850 ....@ 14 50
Whisky—Rectifié de la Louisiane, 90 0/0 de preuve, par gallon ....@ 1 30
Ouest 1 16@ 1 18
Bourbon 1 40@ 3 50
Seigle 1 50@ 3 50
Ecosse, importé 4 50@ 5 50
Irlande, importé 4 50@ 5 50
Duffy's malt whisky, par gallon ....@ 3 00
Duffy's malt whisky, par caisse ....@ 8 50
Genièvre—Du pays, de New-York ou de Philadelphie, par gallon 1 15@ 1 50
Hollande, par gallon 3 25@ 3 50
Sir Robt. Burnett's Old Tom, par gallon 3 60@ 3 75
Sir Robt. Burnett's Old Tom, par caisse 9 50@ 10 00
David McArthur & Co.'s Old Tom Gin, par caisse 9 50@ 10 00
David McArthur & Co.'s Old Tom Gin, par gallon 3 55@ 3 75
Holland, par caisse 8 50@ 9 00
Vins Rouges—Claret ordinaire la caisse 2 75@ 3 50
Importé Médoc, la caisse ....@ 6 00
St-Julien, la caisse ....@ 6 50
Vertheuil Médoc, la caisse ....@ 6 50
Margaux, la caisse ....@ 7 00
Château Dillon, la caisse ....@ 7 50
Château Duplessy, la caisse ....@ 10 00
Pontet Canet, la caisse ....@ 10 00
Larose, la caisse ....@ 14 00
Léoville, la caisse ....@ 14 00
Château Haut Brion, la caisse ....@ 24 00
Château Lafitte, la caisse ....@ 28 00
California Claret, le gallon 35@ 75
California Zinfandel, le gallon 45@ 1 00
Importé, ordinaire, la barrique 57 50@ 60 00
Clarets de famille, la barrique 65 00@ 80 00
Richebou, la barrique ....@ 95 00
Blanquefort, la barrique ....@105 00
St-Clément, 1887, la barrique ....@125 00
Château Dillon, la barrique ....@125 00
Château Didon, J. Prom & Co., la barrique 65 00@ 75 00
Château de Portels, J. Prom & Co., la barrique 90 00@110 00
Vins Blancs — Californie, le gallon 48@ 90
Ordinaire, la caisse 2 75@ 3 50
Importé Graves, la caisse ....@ 6 00
Importé Sauternes, la caisse ....@ 8 00
Importé Haut Sauternes, la caisse ....@ 10 00
Imp. Chât. Carbonnieu, la caisse ....@ 10 00
Imp. Château d'Arche, la caisse ....@ 11 50
Imp. Chât. Sudeuveaut, la caisse ....@ 15 25
Imp. Château Rousseo, la caisse ....@ 16 00
Importé Château Latour Blanche, la caisse ....@ 18 00
Importé Chât. Yquem, la caisse 20 00@ 30 00
Importé de famille, la barrique 65 00@ 80 00
Importé fin, la barrique 100 00@200 00
Pints $1 de plus par caisse
Ordinaire, la caisse 3 25@ 3 50
Madère, la caisse 4 25@ 6 50
Madère, Cette, le gallon ....@ 1 25
Madère, genuine linc, le gallon 3 50@ 8 50
Muscat, la caisse 12 00@ 25 00
Sherry, Cette, le gallon 1 00@ 1 10
Sherry, genuine Xérès, le gallon 1 50@ 5 00
Sherry, la caisse 4 00@ 25 00
Très vieux porto, la caisse 6 00@ 25 00
Champagne — Roederer carte blanche, quarts, la douzaine ....@ 30 50
G. H. Mumm & Co.'s Dry Verzenay ....@ 27 50
Extra Dry ....@ 31 50
Delbeck & Co.'s extra dry arts ....@ 29 50
Delbeck & Co.'s Delmonico, qts ....@ 28 00
D. B. Pol & Co.'s, quarts ....@ 25 00
Perrier-Jouet — Reserve Royal, quarts ....@ 32 50
Perrier-Jouet—Special, quarts ....@ 31 50
Moet & Chandon, white seal, qts ....@ 29 00
Bouche, extra Sec, quarts ....@ 30 50
Bouche Sec, quarts ....@ 29 50
Bouche Riche, quarts ....@ 29 50
Pomery Sec ....@ 33 00
Veuve Clicquot ....@ 32 75
Louis Roederer, quarts ....@ 31 00
Pints $2 de plus par caisse.
Demarcilly Royal champagne, Ultra Sec, quarts 29 50@....
Demarcilly Royal champagne, Ultra Sec, pints 31 50@....
Ale et Porter—
Reed Bros., la douzaine ....@ 1 75
Burke, E. J., la douzaine ....@ 1 75

QUINCAILLERIE.

Axes—"I cut keen," par douz. $6 75@ 7 00
Crescent, par douz. 5 75@ 6 25
Diamond axle grease, en boîtes, par gr. 5 00@ 5 50
Scott's bellows, 28 to 42 inch, chacun 5 50@18 00
Trace chains, la paire 25@ 75
Ox chains ¼, 5-16 et ⅜, par livre 5¼@ 7
Hoes A. B. & Co. H. B. No 2 0@5, par douz. 2 25@ 5 00
A. B. & Co., A. B. No 2 0@3, par douz. 2 50@ 6 00
Lyndon B. C. No 4 0@3, par douz. 3 65@ 6 00
Baldwin sel et 4 0 1, par douz. 3 00@ 5 00
West La Dow cultivator, W-ilay by discs, chacun 65 00
Planet, Jr., cultivator, plain, chac. 4 25
Planet, Jr., cultivator, horse hoe, chacun 6 25
Planet, Jr., cultivator, wheels, cha. 1 25
Brent La Dow cultivator, chacun 40 00
Universal cultivator, chacun 24 00
Columbia cultivator, chacun 30 00
Brown riding cultivator, chacun 30 00
Brown walking cultivator, chacun 25 00
Monroe rotary harrows, Nos 1@3 17 50@25 00
Geddes' hinge harrows, 14@30-tooth 7 50@15 00
Pennington side harrows, chacun 3 50
A. B. & Co. side harrow, chacun 3 75
Expanding harrows, 11-tooth, chac. 3 75
Deere's stalk cutter, No 1 30 00
Deere's stalk cutter, No 2 37 25
La Dow disc harrows 28 00
Deere disc harrows, No 1 30 00
Deere disc harrows, No 4 39 00
Hollow ware, skillets and lids 2½
Anvils 10@ 13
Bar iron, basis, per cwt 1 85
Steel nails, 50@60 basis, keg 1 60
Wire nails, 50@60 basis, keg 1 80
I cut keen plows, pony x pts. list $5 75, less 35 per cent
I cut keen plows, A-O x pts. list $6 75, less 35 per cent
I cut keen plows, B-O x pts. list $7 50, less 35 per cent
I cut keen plows, C-O x pts. list $10 40, less 35 per cent
I cut keen plows, D-O x pts. list $11 40, less 35 per cent
John Deere Plows—
A. B. & Co. steel plows, pony x pts, chacun 2 75
A. B. & Co. steel plows, A-O x pts, chacun 3 25
A. B. & Co. steel plows, B-O x pts, chacun 4 00
A. B. & Co. steel plows, C-O x pts chacun 8 00
A. B. & Co. cast plows, ½-S-K pony x pts, chacun 1 85
Texas Ranger series, steel and wood beam, 30 per cent from list.
Blue Board series, steel and wood beam, 30 per cent from list.
Pelican series, steel beams, 25 per cent from list.
Creole series, steel beams, 25 per cent from list.
"Banner" Combined Corn and Cotton Planter, without roller, net 10 50@....
Roller, for same, net 1 00@....
Georgia stocks, single 75
Georgia stocks double 1 75
Farmers' pet double stocks 1 75
Rope, sisal, ½-inch and over, base 7
Rope, manila, ½-inch and over, base 8
Rope, cotton, 5-16 and ⅜-inch, base 11
Spades—Ames', A. B. & Co., crescent 5 50@10 80
Shovels—Ames', A. B. & Co., crescent 5 50@10 00
Barb wire, galvanized, per cwt ....@ 3 00
Drop shot, tower, per bag 1 50
Buck shot, per bag 1 75
Dupont powder, small lots 3 50
Cane knives, par douz 5 50
Wheel barrows, par douz 12 50@21 00
Best coal barrows, chacun 5 50@ 6 00
Allen c. s. meal distributor 60 00@ ....
Clarke's c. s. meal distributor 65 00@ ....
Black Oak Stoves, less 50 per cent off list.
Garland stoves, less 50 per cent off list.
Pennant stoves, less 50 per cent off list.
Challenge ice chests and Challenge refrigerators less 35 per cent off list.

MARCHE AUX BESTIAUX.

Boeufs — Gras, par livre, gros 2¼@ 2¾
Common to fair 2 @ 2¼
Mississippi, Alabama, etc., choix, par livre 2 @ 2¼
Vaches communes et vieilles, par tête $8 00 @10 00
Veaux—1re qualité, par tête 7 00 @10 00
2me qualité 5 00 @ 7 00
Veaux de choix 5 00 @ 7 00
Communs 3 00 @ 5 00
Porc—Good fat Western, par livre gross 4 @ 5
Commun 3 @ 4
Fair Ouachita 3½@ 4
Moutons—Choice, par tête 2 00 @ 3 00
Fair, par tête 1 00 @ 2 00
Vaches laitières—1re qualité, par tête 20 00 @30 00
2me qualité par tête 12 50 @15 00

CHEVAUX ET MULETS.

Chevaux communs $ 80@125
Bons chevaux de trait 125@150
Chevaux de selle et de voiture 225@400
Mulets pour habitations sucrières 160@180
Mulets, qualité moyenne 140@160
Mulets pour coton 100@125
Mulets communs 40@ 75
Bons mulets de ville 225@250

Proclamation Annuelle de Quarantaine.

DEPARTEMENT EXECUTIF, ETAT DE LA LOUISIANE.

ATTENDU QUE LE 14ème JOUR D'AVRIL 1892, le Bureau de Santé de l'Etat de la Louisiane, a adopté des résolutions requérant le Gouverneur d'émettre sa proclamation de quarantaine, pour prendre effet à partir du PREMIER JOUR DE MAI 1892, à midi, en vertu des termes suivants:

Tous les navires arrivant aux différentes stations de la Quarantaine de l'Etat ainsi que leurs équipages, passagers et chargements, seront soumis à l'inspection des officiers de la quarantaine aux dites stations.

Tous navires avec leurs chargements, équipages, passagers et bagages, arrivant à la STATION DE QUARANTAINE DU MISSISSIPI et venant de ports américains intertropicaux ou des Antilles, seront soumis à une complète désinfection maritime, d'après les règlements suivants:

PREMIERE CLASSE.—Navires arrivant ports non infectés.

SECONDE CLASSE.—Navires venant ports supposés infectés.

TROISIEME CLASSE.—Navires venant de ports que l'on sait infectés.

QUATRIEME CLASSE.—Navires qui, de quelque port qu'il viennent, sont infectés; c'est-à-dire navires qui ont à leur bord la fièvre jaune, choléra ou quelque autre maladie infectieuse ou contagieuse, au moment de leur arrivée, ou qui en ces maladies à leur bord pendant la traversée.

Les navires de la 1re classe seront soumis à la désinfection maritime nécessaire à la station quarantenaire du Mississipi, sans autre détention du navire ou du personnel autre que celle nécessaire pour placer ces navires dans une parfaite condition sanitaire.

Les navires faisant le commerce des fruits tropicaux et venant de ports non infectés et dont la condition sanitaire est satisfaisante, pourront après inspection, franchir la quarantaine sujets néanmoins aux mesures sanitaires auxquelles le Bureau de Santé jugera convenable de les soumettre.

Les navires de la seconde et de la troisième classe seront soumis comme ceux de la première classe à la sanitation maritime, avec détention de précaution de trois jours pleins, à partir de l'heure de leur désinfection complétée.

Les navires de la quatrième classe seront envoyés à la station quarantenaire inférieure, pour y être soumis à la désinfection et y être détenus, navires et personnel, le nombre de jours que fixera le Bureau de Santé.

Tous les navires arrivant de ports infectés ou soupçonnés d'être infectés de choléra ou de petite vérole, ou qui plus tard peuvent devenir infectés, seront soumis à la sanitation maritime et à la détention que le Bureau de Santé indiquera.

Les navires venant des ports ci-dessus mentionnés, appartenant à la seconde, troisième ou quatrième classe, ainsi qu'il est indiqué ci-dessus, ne pourront pas passer les Rigolets, les stations de quarantaine de l'Atchafalaya, du Lac Borgne ou Lac Charles, sans avoir été d'abord à la station de quarantaine du Mississipi et s'être conformés aux règlements prescrits.

Maintenant, en conséquence, conformément avec les lois de cet Etat faites et pourvues dans tel cas, et sur la recommandation du Bureau de Santé de l'Etat de la Louisiane, Moi, Francis T. Nicholls, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane, ai jugé convenable d'émettre ma proclamation de quarantaine, ordonnant que la quarantaine prendra effet à et à partir du 1er Mai 1892, à 12 heures m., contre les ports ci-dessus nommés et désignés et ainsi qu'il est contenu dans le tableau ci-dessus.

Les officiers de la quarantaine aux différentes stations, seront chargés spécialement de la rigoureuse exécution des règlements énoncés par cette proclamation, et le Bureau de Santé est chargé de procéder rigoureusement contre toutes violations des dits règlements et de lois quarantenaires de l'Etat.

[SCEAU] Donné sous ma signature et le sceau de l'Etat de la Louisiane, en la ville de Bâton Rouge, ce 18ème jour d'avril de l'année de Notre Seigneur mil huit cent quatre-vingt-douze et de l'indépendance des Etats-Unis d'Amérique.

FRANCIS T. NICHOLLS,
Gouverneur de la Louisiane.
Pour le Gouverneur:
GEO. SPENCER,
Assistant Secrétaire d'Etat.

Suggestions particulières

—AUX—

Propriétaires, Agents, Capitaines et passagers de navires.

Le Bureau de Santé de l'Etat de la Louisiane adresse aux agents, propriétaires, capitaines et passagers de navires ces suggestions suivantes dans le but de faciliter le travail des officiers de la Quarantaine et de réduire autant que possible la période de détention.

1. Les navires devront être dépouillés, autant que possible, pendant la saison de la Quarantaine, de toutes tentures de laine, de tapis, de rideaux et autres matériaux de même nature. Les matelas en crin ou en mousse devront être remplacés par des lits en fil de fer ou en osier.

2. Les navires faisant le service des ports tropicaux devront, autant que possible, avoir pour leurs équipages des personnes acclimatées.

3. Les capitaines, agents et agents consulaires de navires sont instamment requis d'exiger des passagers arrivant de ports quarantenaires qu'ils se départent autant que possible de bagages superflus et ne pas apporter ou avoir à bord pendant la traversée d'une maladie pestilentielle des soieries, dentelles, velours et autres articles d'une texture délicate, car ils auraient courir tous les risques de l'avarie.

4. Les navires mouillés dans les ports où sévit la fièvre jaune devront s'ancrer, si c'est possible, loin du rivage, et ne pas permettre à l'équipage de débarquer, surtout la nuit.

5. La cargaison doit, autant que faire se pourra être arrimée de manière à rendre l'accès des pompes possible et à permettre aux employés de la quarantaine de pomper l'eau de la cale et nettoyer celle-ci.

6. On doit porter la plus grande attention à la propreté des navires et des personnes et introduire, autant que possible, l'air dans toutes les parties du navire. On peut se procurer les désinfectants les plus efficaces ainsi que les instructions nécessaires pour s'en servir, en s'adressant au Bureau de Santé ou à un de ses employés.

7. Les capitaines de navires doivent, avant d'arriver, faire pomper soigneusement l'eau de la cale et nettoyer parfaitement la dite cale, placer enfin leurs bâtiments dans des conditions sanitaires telles que la période de détention à la Quarantaine puisse être réduite autant que possible. Les navires portant des fruits doivent surtout être tenus en parfait état de propreté, pour éviter toute détention à la Station de la Quarantaine.

8. Tout navire observant les prescriptions précédentes seront traités avec indulgence à la Station de Quarantaine, et seront rempli les conditions nécessaires pour faire réduire dans une large mesure la période de détention, ainsi que les frais de détention. etc

29 avr 1—21

LADIES

Needing a tonic, or children who want building up, should take

BROWN'S IRON BITTERS.

It is pleasant to take, cures Malaria, Indigestion, Biliousness and Liver Complaints.

FEUILLETON.

No 61 Commencé le 18 novembre 1893.

La Reine de l'Or.

—PAR—

PAUL D'AIGREMONT.

TROISIÈME PARTIE.

LUTTE SUPRÊME.

II

LES SOUPÇONS DE FRANCE.

(SUITE.)

M. Gervais s'inclina.

—Une fois pour toutes, mademoiselle, lui dit-il, je vous tiens pour une créature d'un tact et d'une rigidité au-dessus de tout ce qu'on peut rencontrer. Aussi n'ayez aucune crainte avec moi, et dites-moi bien tout ce que vous pensez.

France aussitôt continua :

—Ma mère ne voulait pas partir. Ma santé, très délicate à cette époque, faisait que le docteur Désormeaux défendait absolument de m'emmener dans un pays aussi chaud que la Havane. Or, nous laisser ma sœur et moi pour suivre un mari qui avait lassé son affection ne lui allait pas.

Ce fut la baronne Jacobsen, que ma mère aimait profondément et qui avait une grande influence sur elle, qui la décida à faire ce voyage.

—L'intérêt de tes enfants est en jeu, dit-elle, par conséquent ton devoir est d'accompagner ton mari, et tu ne dois pas hésiter.

Le comte et la comtesse partirent.

—Sans vous? demanda M. Gervais que l'impatience dévorait.

—Oui, sans nous. Ma sœur et moi, nous restions en France avec tous les domestiques de la maison, sous l'autorité immédiate de Sybil qui nous avait vues naître.

Le voyage du reste devait durer trois mois à peine.... Il dura deux ans.

Lorsque le comte et la comtesse revinrent, devançant de quarante-huit heures le moment qu'ils avaient fixé eux-mêmes, j'étais sortie avec Sybil.

Thérèse, qui avait alors quatorze ans, s'était jetée au cou de Mme de Rochebelle, et délirait de joie en la retrouvant.

Tous les domestiques de la maison qu'elle avait laissés deux ans auparavant, au moment de son départ, l'avaient tous salués et la reconnaissaient.

Une heure après, comme je rentrais moi-même avec Sybil, Thérèse m'accueillit par ces mots:

—France, maman est arrivée.

Je crus que ma vie s'en allait....

Mais si vous saviez aussi comme je l'aimais!......

J'avais failli lui coûter la vie, et née avant terme, je devais certainement à ses soins et à son amour de n'être pas morte.

En raison même de toutes les angoisses que je lui avais causées, elle m'aimait peut-être plus que Thérèse, qui, elle, superbe et magnifique, ne lui avait jamais donné une minute d'inquiétude ou d'anxiété.

J'entrai dans le salon, toute bouleversée....

Sybil était déjà dans les bras de la comtesse, la couvrant de baisers.

Mais moi, je reculai ahurie, blessée au cœur, prise d'un désespoir subit et incommensurable.

Cette femme, qui était là, que mon père nous ramenait, et devant laquelle tout le monde s'inclinait en prétendant la reconnaître,—ce n'était pas maman.

M. Gervais ne put retenir un cri.

On eût dit que la foudre subitement venait de tomber au milieu de son cabinet.

—Comment! s'écria-t-il, cette femme n'était pas votre mère?

—A coup sûr, non, répondit catégoriquement France. C'était une créature absolument semblable, ayant les mêmes traits, le même visage, la même taille, la même démarche, mais elle n'avait ni l'expression de ses yeux, ni les inflexions de sa voix.

Oh! ces grands beaux yeux de maman, ces yeux de velours noirs si doux et si lumineux quand ils s'arrêtaient sur moi!....

Est-ce que leur divine expression n'était pas à jamais gravée dans mon cœur, et pouvais-je, moi, me tromper?....

—Alors, qu'avez vous fait?

—Vous n'êtes pas maman! lui ai-je crié.

Mon père s'est indigné, Sybil a essayé de me faire revenir de mon erreur, Thérèse a demandé pardon à celle qu'elle croyait être notre mère.

Alors, Mme de Rochebelle m'a prise de force dans ses bras....

Mais au moment où ses yeux si durs se sont arrêtés sur moi, où ses lèvres ont effleuré ma peau, alors une impression de dégoût et de haine plus forte que ma volonté s'est emparée de moi, je suis tombée à la renverse terrassée par une fièvre cérébrale qui m'a mise à deux doigts de la mort.

—Et pendant votre maladie, comment s'est-elle conduite?

—C'est une femme remarquablement intelligente, certainement autant que l'était ma mère.

Voulant en imposer à tous, elle m'a soignée pendant près d'un mois, avec un extrême dévouement.

Elle a si bien atteint son but que ma marraine, qui cependant avait vu naître ma mère, le docteur Désormeaux, son médecin, Sybil, sa sœur adoptive et l'amie de toute sa vie, m'ont traitée de folle, et malgré mes persévérantes affirmations n'ont gardé aucun doute sur l'identité de la comtesse.

—Et vous?

—Oh! moi je n'ai jamais bronché d'un iota. Il y a dix ans de cela, j'en avais onze. J'ai dit en la revoyant: *Ce n'est pas ma mère.*—Aujourd'hui après avoir passé ce long temps à côté d'elle, ma conviction est restée inébranlable et je vous répète. — Non, *la comtesse de Rochebelle n'est pas ma mère.*

—Mais alors la comtesse de Rochebelle, la véritable, que serait-elle devenue?

France se redressa légèrement.

—Est-ce que vous croyez, monsieur le chef de la sûreté, dit elle, que si j'avais eu le moindre soupçon à cet égard, rien au monde m'aurait empêchée d'aller aux extrémités de la terre pour la rejoindre?

Depuis quelques années déjà notre père a des congestions cérébrales qui chaque fois le mettent à deux doigts de la mort. J'ai essayé de pénétrer auprès de lui dans ces moments-là, espérant que le délire ou le remords le ferait parler; mais ce qui était mon espérance a été également la terreur de Mme de Rochebelle et l'accès de la chambre de mon père m'a été rigoureusement, implacablement interdit par elle.

—Et votre sœur, a-t-elle fini aussi par avoir des doutes sur la personnalité de la comtesse de Rochebelle?

—Thérèse a un caractère qui est l'opposé du mien. Elle est aussi spontanée, aussi expansive, aussi violente même, que je suis d'ordinaire, concentrée, réfléchie et silencieuse.

J'avais eu une idée, comme je vous le disais tout à l'heure, rien au monde ne l'a jamais modifiée.

Thérèse, au contraire, avait cru reconnaître notre mère, elle s'était jetée à corps perdu dans ses bras, ne se gênant pas pour me blâmer et me traiter de folle. Alors, pendant quelques années, ma sœur et moi avons véçu presque complètement séparées.

La comtesse menait une vie excessivement bruyante et au dehors.

Sa conduite laissait grandement à désirer, si grandement même que ma sœur s'en est aperçue, et qu'à ce moment-là elle s'est dit:

—France a raison. Si cette femme était ma mère, elle me respecterait.

Alors Thérèse s'est séparée d'elle avec l'éclat et la spontanéité qu'elle apporte à toutes choses.

Depuis longtemps déjà Sybil, sans m'en avoir jamais parlé, avait les mêmes doutes que moi sur la personnalité de son amie d'enfance, et Mme Jacobsen ne mettait plus les pieds à l'hôtel.

Alors pendant trois ou quatre ans, la vie devint intolérable; Thérèse ne perdait aucune occasion de molester Mme de Rochebelle et c'était entre elles des scènes terribles.

Un jour, continua France, la comtesse se mit dans la tête de marier ma sœur avec M. de Combremont.

A ce nom, M. Gervais releva vivement les yeux.

Il interrompit France.

—M. de Combremont! répéta-t-il, le juge d'instruction?

—Lui-même.

—Et quel intérêt pouvait avoir Mme de Rochebelle à ce mariage?

—Un intérêt immense. M. de Combremont, épris de ma sœur jusqu'au délire, et ayant lui-même une immense fortune, acceptait Thérèse sans dot ou à peu près.

De nouveau le chef de la sûreté tressaillit.

Décidément le récit de France semblait devenir d'une importance capitale.

—Mais cependant, mademoiselle, dit-il, votre famille passe pour être dans une très grande situation?

—Oui et non, monsieur. Et c'est ici qu'est à mon sens le nœud de toute la question. Prêtez moi toute votre attention, car mon récit va devenir d'une gravité exceptionnelle.

—Allez, mademoiselle, je ne perds pas une de vos paroles, et peut-être même pas une seule de vos pensées.

France aussitôt reprit:

—Mon grand-père, le marquis de Santa-Cruz, avait eu à la Havane une situation considérable. Malheureusement, il était joueur, il aimait le monde; il mourut, laissant ma grand'mère, qu'il avait toujours rendue très malheureuse, dans une situation des plus embarrassées.

Mais ma mère, à cette époque-là, était déjà fiancée au fils de la baronne Jacobsen, et la perspective de ce très riche mariage enlevait bien des craintes pour l'avenir.

—Mais cette union n'a pas eu lieu?

—Non. Trois mois avant la date fixée pour la célébration du mariage, Olivier Jacobsen est mort à Paris.

—Il me semble me souvenir, murmura M. Gervais.

Ce fut une mort subite et mystérieuse n'est-ce pas?

France ne répondit pas.

M. Gervais comprit qu'il était indiscret et lui dit:

—Veuillez continuer, mademoiselle.

Elle obéit.

—Vers cette même époque, dit-elle aussitôt, un frère de mon grand-père, don José de Santa-Cruz, arriva à la Havane.

Il y avait un très grand nombre d'années qu'il avait quitté le pays natal, et ma grand'mère n'avait jamais entendu parler de lui.

Il avait fait une immense fortune, grâce à un négociant français qu'il avait rencontré en Russie, et qui s'était attaché à lui après un service que lui avait rendu mon grand-oncle.

Le négociant avait fait de don José son fils adoptif, et il lui avait laissé sa fortune d'abord, sa maison de commerce ensuite avec une seule clause verbale; c'était de s'occuper d'un parent éloigné qu'il avait en France, et de lui rendre une partie du bien qui lui avait été fait à lui-même.

Ce parent s'appelait le comte Christian de Rochebelle et don José, en venant nous retrouver à la Havane, s'était fait accompagner par lui.

M. Christian de Rochebelle, mais c'est votre père, n'est-ce pas?

—Parfaitement. Ma grand'mère étant morte en effet, Olivier Jacobsen étant mort également, don José n'eut plus qu'une pensée; marier sa nièce à son protégé.

Il arriva à son but, et le bonheur du vieillard lorsque Thérèse fut née devint aussi complet que possible.

Il mourut comme elle avait deux ans environ.

Je n'étais pas encore au monde.

Don José était un homme d'une délicatesse extraordinaire.

Cette délicatesse l'amena à faire un testament des plus bizarres.

Il laissait à Thérèse sa fortune tout entière, mais il donnait la jouissance au comte de Rochebelle, sa vie durant, en souvenir de celui qui avait été son bienfaiteur.

Les yeux de M. Gervais brillaient comme ceux d'un fiévreux.

—Et à votre mère, demanda-t-il, il ne laissait rien?

—Il laissait à ma mère la propriété de la Havane, superbement restaurée par lui.

Ma mère, la vraie, adorait Cuba.

Elle adorait surtout la villa où elle était née, qui était une demeure princière, et don José savait bien que si jamais elle fût devenue veuve, c'était là qu'elle eût fini ses jours.

Or, comme notre grand-oncle avait purgé toutes les hypothèques qui grevaient la propriété, comme il avait refait les plantations, reconstruit les bâtiments, créé des sucreries et des manufactures de tabac, tout remis enfin sur un pied splendide, rien qu'avec le revenu de son domaine, étant donnée surtout la vie que l'on mène là-bas, ma mère avait bien au delà de ce qu'il lui fallait pour avoir une somptueuse existence à la Havane.

—De sorte que c'est à Mme Dangely que la fortune de M. de Santa-Cruz appartient?

—Comme une propriété, oui, avec la jouissance à mon père.

—Et à combien s'élève-t-elle environ?

—Je ne le sais pas au juste. Mais ce que je sais, c'est qu'il s'agit de plusieurs millions.

—Plusieurs millions!! répéta le chef de la sûreté, et Mme Dangely a failli mourir de faim à Montmartre!....

—La comtesse vous répondra à cela que Thérèse était une révoltée, et qu'il a bien fallu la punir.

—Et votre sœur n'a rien réclamé?

—Elle n'avait aucun droit de le faire, puisque notre père, qui avait la jouissance de cette fortune, vivait toujours.

—Mais il est très malade, monsieur votre père, je crois, observa tout à coup le chef de la sûreté, avec une inflexion de voix qui n'échappa pas à France.

Celle-ci redressa la tête.

Un air de suprême résolution se lisait sur son fin visage si sympathique.

—Monsieur, dit-elle, vous m'avez inspiré une absolue confiance; et si je suis ici c'est pour raconter franchement mes soupçons, ou mes intuitions.... appelez-les comme vous voudrez.

A ces paroles, le chef de la sûreté, on le comprend, éprouva une violente et profonde émotion.

—Merci de votre confiance, mademoiselle, dit-il. Je vous prouverai qu'elle est bien placée.

France aussitôt continua:

—La position chez nous actuellement est celle-ci: Comme fortune, il y a la propriété de la Havane qui appartient à la comtesse et dans laquelle elle ne mettra jamais les pieds, ayant horreur de ce pays-là, déclare-t-elle à qui veut l'entendre.

En plus des millions de don José et l'hôtel de la rue Saint-Dominique, dont mon père a la jouissance, mais qui appartiennent en réalité à Thérèse.

Plus la propriété de Rochebelle que mon père a rachetée parce qu'elle porte son nom, et qui n'a pas une grande valeur.

Or, M. de Rochebelle est très malade. Le docteur Désormeaux a même déclaré il y a quelques mois que si l'air pur de la Normandie ne ravivait pas ses forces, la mort pouvait arriver à très bref délai.

Il est évident que dans les termes où Thérèse est avec la comtesse, le jour même de la mort de notre père, ma sœur, violente comme elle l'est, chassera Mme de Rochebelle de l'hôtel de la rue Saint-Dominique, et exigera la remise des millions de notre oncle, sans lui en laisser un centime.

Tandis au contraire que si Thérèse était morte avant notre père, sans testament et sans enfant, le comte et la comtesse de Rochebelle héritaient de leur fille, et au décès du comte, même étant prélevé ce qui me revenait à moi, la situation de sa femme restait considérable.

M. Gervais était livide.

—Mais c'est admirablement déduit, dit-il.... C'est très vraisemblable!.... Mais quelle accusation terrible, et sur quelle effroyable trace me lancez-vous là, mademoiselle!....

—Terrible ou pas terrible, monsieur, effroyable ou non, croyez que ce que je vous dis est la vérité entière et irréfutable.

Cette aventurière qui a eu l'intelligence et l'habileté de prendre la place de notre mère, qui s'est d'abord imposée à tous, excepté à moi, est trempée comme pas une. Elle sait combiner ses plans à l'avance, elle prévoit la moindre complication. Ses décisions sont rapides et son énergie à toute épreuve.

Elle n'a pas voulu renoncer à la grande vie de Paris, à cette existence de luxe somptueux et de superbes relations mondaines qu'elle mène depuis dix ans.

Elle n'a pas voulu davantage aller s'enfouir dans la villa de la Havane, un pays qu'elle déteste, probablement parce qu'elle a peur d'y être reconnue.

Alors, elle a tenté de faire disparaître Thérèse avant notre père, de façon qu'en héritant de sa soi-disant fille et de son mari, rien ne soit changé à sa situation.

—Tout cela est possible.... oui, parfaitement possible....

Mais le crime.... le crime par lui-même, comment a-t-elle pu le commettre sans éveiller vos soupçons? s'écria M. Gervais, car enfin à cette époque Mme de Rochebelle était avec vous en Normandie, n'est-ce pas?

—Parfaitement.... oui.

—Alors comment a-t-elle pu s'absenter sans que vous le sachiez et sans que cette absence surtout éveillât vos soupçons dès que l'assassinat de votre sœur vous a été connu....?

—Les soupçons me sont venus, un peu plus tard seulement, quand j'ai cherché à tout approfondir, et voici pourquoi...

Nous étions à Rochebelle, en effet.

Vu l'aversion absolue que Sybil et moi avons pour la comtesse, nous vivions aussi séparées d'elle que possible.

Quant à mon père, je vous ai déjà dit que l'accès de sa chambre nous était rigoureusement interdit. Nous demandions souvent de ses nouvelles, mais le voir était impossible.

Un jour.... le jour du crime.... la comtesse de Rochebelle s'est fait excuser par sa femme de chambre au moment du dîner. "Elle était malade, dit cette fille, et ne pouvait descendre."

A continuer.

Les qualités que possède la Salsepareille d'Ayer pour purifier le sang, la rendent inappréciable pour toutes les maladies de la peau.